REGLEMENT INTERIEUR ET MODALITES D'INSCRIPTION

ANNEE 2022 / 2023

Dans le cadre de son programme AUTOUR DU MONDE, l'association IFDC propose des cours d'apprentissage du Français Langue Etrangère (FLE) à toute personne résident à Paris et sa proche banlieue. Ces cours sont une préparation à l'examen DELF et DELF PRO*. L'association ne présente pas les candidats mais peut apporter une aide pour les formalités d'inscription.

LIEU DES COURS :

Les cours sont proposés aux adhérents de l'association et se déroulent sur 2 sites :

Paris 16eme : Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC),

14 Av. René Boylesve, 75016 Paris.

Paris 18eme : Maison Queneau

24/26 rue Raymond Queneau 75018 Paris

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font en ligne sur le site Internet de l'association IFDC : www.ifdc.fr

Vous recevrez systématiquement un accusé de réception par e-mail lors de votre inscription.

DEBUT DES COURS :

Les cours débuteront et suivront le calendrier scolaire 2022 - 2023 (interruption durant les vacances de le Zone C, sauf accord préalable entre le professeur et le groupe)

Vacances de la Zone C :

- Toussaint : Du Samedi** 22 Octobre 2022 au Lundi 07 Novembre 2022
- Noel : Du Samedi** 17 Décembre 2022 au Mardi 3 Janvier 2023
- Hiver : Du Samedi** 18 Février 2023 au Lundi 6 Mars 2023
- Pâques : Du Samedi** 22 Avril 2023 au Mardi 9 Mai 2023
- Fin des cours : Samedi** 8 Juillet 2023

** Pour information, les frais d'inscription pour ces examens étaient d'environ 100€ en 2020*

*** Les vacances démarreront après les cours du Samedi*

REGLEMENT INTERIEUR ET MODALITES D'INSCRIPTION

ANNEE 2022 / 2023

REPARTITION DES CLASSES :

Un test de niveau sera réalisé le 09 Septembre 2022 à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC), 14 Avenue René Boylesve, 75016 PARIS.

A l'issue de ce test, les apprenants seront répartis dans les groupes correspondant à leur niveau : A1 : Débutant / A2 : Intermédiaire, utilisateur usuel.

PLANNING ET ORGANISATION :

Le volume des cours sera de 2 à 4 heures par semaine, selon les créneaux suivants :

- Paris 16ème : Samedi 10h – 12h, et 12h – 14h.
- Paris 18ème : Lundi 9h – 11h, et Dimanche 17h – 19h.

Chaque groupe désignera un délégué, qui sera l'interlocuteur privilégié les apprenants et les membres de l'équipe pédagogique.

A la fin de chaque trimestre, une évaluation sera réalisée, afin d'évaluer la progression des élèves et du groupe. Cette évaluation pourra entrainer le transfert dans un autre groupe de niveau. Elle donnera leu à la délivrance d'un bulletin.

L'assiduité, indispensable à la progression et à la préparation du DELF et DELF PRO, sera vérifié à chaque cours via un carton de présence, et conditionnera l'admission au trimestre suivant. Toute absence devra être annoncée dès que possible, et au plus tard 72 heures avant le début du cours. Par ailleurs, un nombre d'absences de plus de 25% des séances, sans justificatif, entrainera la radiation de l'apprenant au trimestre suivant.

COUT ET MODALITES DE PAIEMENT :

La cotisation, obligatoire, est fixée à 30€ pour l'année scolaire 2022/2023. Elle accorde le statut d'adhérent à l'association, et permet d'assister et de voter lors de l'Assemblée Générale de l'IFDC. Les cours sont quant à eux gratuits.

Les situations particulières qui empêcheraient le règlement de cette somme seront étudiées avec bienveillance.

REGLEMENT INTERIEUR ET MODALITES D'INSCRIPTION

ANNEE 2022 / 2023

ATTESTATION DE FIN D'ANNEE :

A la fin de l'année scolaire, une Attestation de Présence ainsi qu'un Bulletin de notes seront délivrés aux apprenants présents durant toute l'année scolaire.

INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE :

Cette pratique, gênante pour la dynamique du groupe, devra rester exceptionnelle. L'inclusion dans un groupe sera soumise à un test de niveau, ainsi qu'à l'accord de l'enseignant.

Si l'inscription est validée, le paiement de la cotisation annuelle sera dû en totalité. En cas de situation exceptionnelle, l'étudiant pourra effectuer une demande d'exonération des trimestres non suivis par mail auprès du Président de l'Association. Dans tous les cas, tout trimestre commencé est dû.